

Comment vous connecter ?

Allez sur www.mypension.be
et cliquez sur “**Se connecter**”.

Vous pouvez vous connecter avec :



Votre **carte eID** (pour laquelle vous avez besoin d'un lecteur de cartes) et votre code PIN.

Vous avez perdu votre code PIN et/ou PUK? Vous pouvez demander un nouveau code PIN et PUK à votre administration communale.



Un **code de sécurité unique** via application mobile, aussi depuis l'étranger.

Vous trouverez plus d'informations à propos du code de sécurité sur www.csam.be.

Contactez-nous



Site web
www.mypension.be



Utilisez le formulaire de contact, présent sur mypension.be en bas de l'écran après vous être connecté.



Ligne pension
1765
Payant depuis l'étranger
+32 78 15 1765

mypension.be est une collaboration entre :



SFP (Service fédéral des Pensions)
www.servicepensions.fgov.be



INASTI (Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants)
www.inasti.be



Sigedis (asbl Sociale Individuele Gegevens - Données Individuelles Sociales)
www.sigedis.be

votre dossier de pension en ligne



Souhaitez-vous bientôt partir à la pension ?

Vous pouvez demander votre pension ou garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) via [Demander ma pension](#).

Vous ne devez demander votre pension qu'une seule fois. Les institutions de pension échangent les informations nécessaires si vous avez travaillé dans plusieurs régimes (salarié, indépendant ou fonctionnaire).

Mes messages

Vous y retrouverez un aperçu de vos messages non-lus et des formulaires que vous devez compléter. Vous trouverez plus de détails et l'état des lieux de votre dossier dans [Mon dossier](#).

Certains documents sont encore envoyés sur papier.

Mes paiements de pension

Dans cette rubrique, vous trouverez en tant qu'indépendant ou salarié pensionné un aperçu des montants que vous avez déjà perçus. Vous pouvez aussi voir quand aura lieu le prochain paiement.

Vous pouvez transmettre **votre numéro de compte** et l'adapter via [Mes données](#) sur la page d'accueil.

Ma carrière pension

Vous pouvez y consulter les périodes qui comptent pour votre pension et signaler les éventuelles lacunes.

Quand puis-je partir à la pension ?

Découvrez ici le montant de votre pension à la date la plus proche ou à l'âge légal de la pension.

Vous pouvez également calculer vous-même votre pension selon la date à laquelle vous souhaitez arrêter de travailler.

Si vous avez une carrière mixte, vous recevez une seule estimation pour tous les régimes combinés.

L'estimation de la pension est expliquée en détail dans un autre dépliant.

The screenshot shows the 'my pension.be' website interface. At the top, there are navigation links for 'ACCUEIL', 'MA PENSION LÉGALE', and 'MA PENSION COMPLÉMENTAIRE'. Below this is a menu with options like 'Mon aperçu', 'Mon dossier', 'Mes paiements de pension', 'Ma carrière pension', 'Racheter mes années d'études', 'Planifier ma pension', and 'Demander ma pension'. The main content area is titled 'Ma pension légale' and contains several sections: 'Mes messages non lus' with a list of messages (e.g., 'Paiement mensuel de vos droits' on 07.05.2018, 'Fiche fiscale' on 09.03.2018); 'Mes paiements de pension' with a table of payments (e.g., € 821,55 on 14.08.2018, 13.07.2018, 14.06.2018); 'Ma carrière pension' with a timeline from 1997 to 2045 and a note about career data; and a summary section 'Quand puis-je prendre ma pension et combien vais-je recevoir?' showing 'Date de pension la plus proche' as 1 juillet 2047 and 'Âge légal de la pension' as 1 octobre 2045, both with a net monthly amount of € 1 212,35. The footer includes contact information and logos for the Service fédéral des Pensions, Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants, Sigedis, and Portail belgium.be.

Nous dévoilons le volet "Ma pension complémentaire" de [mypension.be](#) dans un autre dépliant.

Transmettez-nous **votre adresse e-mail** via [mypension.be](#). De cette manière, vous recevrez votre correspondance par e-mail et vous restez au courant de toutes les nouveautés via [mypension.be](#)

Sur la page d'accueil, sous [Mes données](#), vous pouvez aussi transmettre **votre numéro de téléphone** ou de GSM. Cela permettra aux institutions de pension de vous contacter plus rapidement si nécessaire.